



Fédération Française de Roller Skating

www.ffrs.asso.fr

siege.ffrs@ffrs.asso.fr

05-56-33-65-65



Mon club - Fiche pratique

SACEM : les démarches

Toutes les manifestations musicales, mais aussi toute utilisation « publique » de musique (musique de fond dans votre local, sur le répondeur de l'association) **doivent être déclarées au préalable à la SACEM.** (voir <http://www.sacem.fr>)

Les **forfaits sont différents** selon le type de manifestation, son ampleur et le mode de diffusion de la musique : manifestation sportive, kermesse, repas en musique, bal ou soirée dansante, etc.

Pour le milieu associatif et en partenariat avec de nombreuses fédérations, la SACEM offre une réduction sur les **forfaits pour les petites manifestations musicales et une procédure simplifiée**. La Fédération Française de Roller Skating bénéficie ainsi d'un protocole d'accord avec la SACEM dont bénéficient ses clubs affiliées.

Des **autorisations gratuites** sont également prévues pour les manifestations au profit d'une cause humanitaire, philanthropique ou sociale, ou pour certaines manifestations sans recette et dont le budget dépenses est faible (ex. fête de la musique, Téléthon sous certaines conditions).

Pour les manifestations sportives avec fond sonore musical notamment, il suffit, quinze jours avant la manifestation, de remplir en ligne **une déclaration simplifiée** : coordonnées de l'association, affiliation à une fédération partenaire, nature de la manifestation, nature de la manifestation, musique diffusée, date, durée, conditions d'entrée. Votre délégation SACEM vous confirmera que votre manifestation bénéficie bien de l'autorisation forfaitaire et vous indiquera le montant TTC du forfait à régler avant la séance.

Pour une soirée dansante, un bal dans une salle de plus de 300 m² ou en plein air, vous devez déclarer votre séance au moins quinze jours avant son déroulement auprès de votre délégation SACEM par téléphone, courriel, fax ou internet. Un contrat vous sera alors adressé, qu'il conviendra de retourner complété et signé avant votre manifestation.

Pour plus d'informations et le téléchargement des formulaires, consultez <http://www.sacem.fr>